



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 2 octobre 2012

23. Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2012

Document déposé : Rapport A-34-1994 en date du 25 septembre 2012 de M. Daniel Duranleau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires du MÉMO pour le mois de septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires du MÉMO pour le mois de septembre 2012, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 23 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal du 2 octobre 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1994

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (Commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 septembre 2012

NOM DE L'AUTEURE :

Daniel Duranleau

SIGNATURE :

Daniel Duranleau

**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**

France Pedneault

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 138.55 \$ ✓

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

